



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 28 AVRIL 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 28 avril 2025, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 23 avril 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme DELPLACE Irène, M. CADET Alain, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme MASSEMIN Arielle (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme BACHELET Véronique, Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. BART Jean-Pierre.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 1 procurations, soit 9 votants.

Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame GOZET-KONIECZNY Annette, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 07 avril 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 28.04.25.01.
PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2025

DU 28 AVRIL 2025

OBJET : MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX SORTIES ORGANISÉES LORS DU SÉJOUR SÉNIORS À LA PETITE PIERRE

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu de déterminer les modalités de participation aux 5 sorties organisées lors du séjour seniors à la Petite Pierre, du 14 au 21 juin 2025. Celles-ci sont présentées à l'assemblée.

Coût des excursions : 42,50 € / personne

Participation demandée : 22,50 €/personne (transport inclus)

Soit une prise en charge par le CCAS de 20 € par personne.

Modalités de règlement : Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du CCAS n°17.03.25.06 du 17 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de proposer un séjour seniors accessible à tous.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de participation aux sorties organisées lors du séjour seniors à la Petite Pierre, du 14 au 21 juin 2025, présentées.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2025.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2025 a été, le 29 avril 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 29 avril 2025

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE